

WCC-2012-Res-154-FR

Protéger le Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière, en Australie

NOTANT que le récif de la Grande Barrière est un des biens les plus emblématiques du patrimoine mondial et l'une des aires marines protégées les plus exceptionnelles du monde ;

PRÉOCCUPÉ à l'idée que la population des bassins versants côtiers du récif de la Grande Barrière devrait augmenter de 40 % dans les 25 prochaines années, ce qui exacerbera les pressions exercées sur le récif, en particulier du fait des aménagements côtiers et du ruissellement dans les bassins versants ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que les activités d'exploitation du charbon et du gaz en cours et prévues ainsi que les aménagements portuaires et le trafic maritime liés exercent des menaces immédiates, directes et indirectes ;

INQUIET de l'augmentation prévue et sans précédent du trafic de navires de commerce dans le Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière ;

PRENANT NOTE des décisions WHC 35 COM 7B.10 et WHC 36 COM 7B.8 adoptées par le Comité du patrimoine mondial à ses sessions de 2011 et de 2012, respectivement ;

SALUANT la communication du Comité australien pour l'Union internationale pour la conservation de la nature *Sustaining the Outstanding Universal Value of the Great Barrier Reef World Heritage Area*, présentée en février 2012 ;

PRENANT NOTE du rapport exhaustif de la mission de suivi du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN et des 14 recommandations précises contenues dans ce rapport ;

ATTIRANT L'ATTENTION sur la Recommandation 11 du Rapport de la mission qui préconise de commander une étude indépendante, dirigée par des experts scientifiques reconnus et respectés au plan international, sur les mécanismes institutionnels et juridiques généraux assurant une planification, une protection et une gestion coordonnées du Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière dans son ensemble ;

SE FÉLICITANT des efforts déployés par le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement du Queensland en vue de réaliser l'évaluation stratégique demandée par le Comité du patrimoine mondial ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que les effets cumulatifs des menaces auxquelles est confronté le Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière pourraient causer d'importants dommages à l'une des aires protégées les plus emblématiques de la planète ;

CONSCIENT que les écosystèmes de récifs coralliens sont parmi les systèmes naturels les plus vulnérables aux effets du changement climatique et que des phénomènes climatiques extrêmes ont déjà causé une mortalité massive des coraux dans le Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière ; et

PRENANT NOTE des conclusions récentes de travaux de recherche financés par le Gouvernement de l'Australie, à savoir :

- a. que la taille estimée de la population de dugongs (*Dugong dugon*) dans la région méridionale du récif de la Grande Barrière était, en novembre 2011, au plus bas depuis que les recensements ont commencé en 1986 ;

- b. que le long du récif, la couverture corallienne a diminué de 20 à 30 % depuis les années 1960 ; et
- c. ont confirmé, par l'analyse de filiation et la modélisation biophysique de la truite saumonée (*Plectropomus* spp.), que les réseaux représentatifs de zones non exploitables constitués de manière systématique ont d'importants effets positifs de débordement ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. FÉLICITE le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement du Queensland pour leur appui à la mission de suivi réalisée en mars 2012 par le Centre du patrimoine mondial et l'UICN qui a analysé les problèmes posés par le développement sur l'île Curtis et d'autres menaces éventuelles à l'intégrité du Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière.
2. APPELLE le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement du Queensland à :
 - a. appliquer intégralement les 11 recommandations contenues dans la décision 36 COM 7B.8 du Comité du patrimoine mondial et à tenir compte des 14 recommandations connexes du rapport de la mission de suivi Centre du patrimoine mondial et de l'UICN ;
 - b. faire en sorte que l'évaluation stratégique menée par l'Autorité du parc marin du récif de la Grande Barrière et l'évaluation stratégique menée par le Gouvernement du Queensland soient efficacement coordonnées et intégrées de manière à aboutir à l'évaluation stratégique complète demandée par le Comité du patrimoine mondial dans sa décision 35COM 7B.10 ;
 - c. publier en temps opportun les détails des travaux à entreprendre, y compris les calendriers et la stratégie de consultation pour les deux évaluations stratégiques ;
 - d. faire en sorte que les parties prenantes participent à l'élaboration des évaluations stratégiques en vue de garantir la rigueur et la transparence du processus ; et
 - e. exécuter les engagements financiers du Plan de protection de la qualité des eaux du récif, veiller à renforcer les améliorations actuelles de la qualité de l'eau pour atteindre les objectifs en la matière et rester engagés envers la protection du récif de la Grande Barrière contre les effets de la mauvaise qualité de l'eau.